

*Proposition présentée par les députés:
MM. et M^{mes} Christian Grobet, Jeannine de
Haller, Marie-Paule Blanchard-Queloz et
Souhail Mouhanna*

*Date de dépôt: 7 octobre 2003
Messagerie*

Proposition de motion **Palexpo : où va-t-on ?**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à lui présenter un rapport sur la halle 6 de Palexpo indiquant :

1. le coût final estimé de la construction de la halle 6 et de la plateforme enjambant l'autoroute, comprenant tous les investissements liés à cette réalisation y compris les frais d'étude ;
2. la conformité du plan de financement avec le coût de l'opération ;
3. la liste des grandes expositions **nouvelles** qui seraient organisées à Palexpo et qui justifieraient la nécessité de disposer de cette nouvelle halle ;
4. le montant des redevances qui seront encaissées par Palexpo à l'occasion de l'exposition Telecom World 2003 qui se tiendra à partir du 12 octobre ;
5. le montant des engagements financiers pris par l'Etat pour soutenir cette exposition ;
6. le rendement du centime additionnel supplémentaire sur l'impôt des personnes morales destiné à amortir le montant de 17 500 000 F servant à financer partiellement la construction de la halle 6 ;

7. le rendement de l'augmentation de la taxe de séjour destinée à couvrir les intérêts et amortissements du prêt de 20 millions affecté au financement partiel de la halle 6 ;
8. le montant définitif des emprunts contractés par la Fondation propriétaire de la halle 6 garantis par l'Etat ;
9. l'amortissement de ces prêts et la nécessité de prolonger éventuellement la durée de l'augmentation de la taxe de séjour perçue par les hôtels, principaux bénéficiaires des activités de Palexpo, pour garantir cet amortissement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis son inauguration fin 1981, avec une surface d'exposition de 45 000 m², Palexpo a bénéficié de trois extensions successives :

- la halle 5 de 16 000 m² mise en service en 1987,
- la halle 7 d'une surface identique en 1995,
- et la halle 6 de 20 000 m² en 2003.

Ces extensions ont été chaque fois réalisées pour répondre aux demandes pressantes de l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisatrice des expositions Télécom.

La première extension portait, de fait, sur l'achèvement du bâtiment principal de Palexpo pour un investissement d'une trentaine de millions de francs et paraissait raisonnable, même si elle était un peu prématurée par rapport au potentiel de Palexpo. La seconde extension, d'un coût de 60 millions, paraissait discutable en raison des besoins de Palexpo en dehors des expositions Télécom. Le taux d'occupation et donc de rentabilité de la halle 7 s'est avérée modeste, mais le chiffre d'affaires de Palexpo a permis, semble-t-il, de supporter ce second investissement.

Avec la réalisation de la halle 6, entraînant un investissement trois fois plus important que la halle 7, pour une surface d'exposition quasiment identique, l'enjeu financier se présentait dans des termes totalement différents et le risque devenait énorme, ce qui a amené le Conseil d'Etat à créer une nouvelle Fondation (distincte de la Fondation initiale du Palais des expositions, propriétaire des autres bâtiments) pour mener à bien cette réalisation dont la **rentabilité dépendait de la venue à PALEXPO de nouvelles expositions d'envergure.**

Les députés de l'Alliance de gauche ont mis en garde le Conseil d'Etat sur le risque énorme de dimensionner Palexpo en fonction d'une exposition, certes intéressante économiquement, mais qui n'a lieu que tous les quatre ans (à l'avenir tous les trois ans) et qui n'offre aucune garantie de rester à Genève.

Quant aux perspectives avancées par Orgexpo (l'exploitant de Palexpo) de faire venir de nouvelles expositions, nous avons relevé qu'il n'y avait aucune garantie à ce sujet, vu la concurrence dans ce domaine, les énormes

capacités de certains centres d'expositions dans des pays voisins ainsi que la dimension réduite de la population genevoise et avoisinante.

Quatre ans plus tard, il n'y a aucune perspective de venue de nouvelles expositions **importantes** à Genève, qui a même perdu le Salon européen des voyages d'affaires et de congrès (EIBTM). Seules quelques expositions supplémentaires relativement modestes (Orgexpo en signale 5) pourraient voir le jour, sans savoir si celles-ci continueront dans la durée. De plus, elles ne pourraient en aucun cas rentabiliser la halle 6, ni justifier la construction de celle-ci. Tout au plus, elles auraient permis de mieux rentabiliser la halle 7 de Palexpo, construite pour satisfaire aux demandes de l'UIT.

Le pire serait évidemment d'apprendre que Télécom ne viendrait plus, ou seulement une fois sur deux, à Genève. A ce sujet, la faible participation d'exposants à l'exposition Télécom de cette année a de quoi inquiéter. Sur quelque 100 000 m² de surfaces de plancher de Palexpo, seuls 40 000 m² ont été réservés par les exposants, soit moins de la moitié de la capacité de Palexpo.

Que le Conseil d'Etat le veuille ou non, c'est un véritable désastre par rapport à l'ampleur des investissements effectués.

Ceux qui ont contesté ces investissements mégalomanes, lorsque le Grand Conseil a approuvé le projet de la halle 6, qui avaient mis en garde les constructeurs sur la conception beaucoup trop onéreuse de cette halle, pardessus l'autoroute, tout en proposant une alternative bon marché sur les terrains adjacents de Palexpo, ont alors été dénigrés. Ils n'en tirent aucune vanité, mais ils entendent savoir maintenant quel est le coût réel de cette opération et comment elle sera financée.

En effet, les charges financières de la halle 6 viennent dorénavant s'ajouter aux charges financières non encore amorties des autres bâtiments de Palexpo qui ont augmenté ces dernières années en raison de l'importance des investissements effectués. Les recettes n'ont pas suivi et le produit net de Palexpo est en diminution ces dernières années, ce qui est inquiétant. Il s'agit donc de maîtriser prioritairement la situation financière actuelle de Palexpo et de veiller à ce que les investissements effectués soient amortis en prolongeant, le cas échéant, la durée de l'augmentation de la taxe de séjour payée par les hôtels, qui sont les premiers bénéficiaires des activités de Palexpo.

Cela paraît d'autant plus important au moment où le Conseil d'Etat entend parachever cette énorme œuvre architecturale par la construction d'un centre de congrès d'un coût estimé de 130 millions, sans que l'on sache quelles conférences y seraient organisées. On ne peut que constater la vacuité

du business plan de cette salle de congrès à ce sujet, alors que ce projet est évoqué depuis 4 ans !

Il serait inconcevable de se lancer dans cette nouvelle aventure, qui serait une fuite en avant, sans savoir comment la rentabilité de Palexpo pourra être garantie en fonction des investissements déjà effectués et qui restent à amortir. La solution envisagée d'une privatisation de ce bien public avec toutes les pertes que cela impliquerait pour les contribuables genevois, serait en tout cas inacceptable.